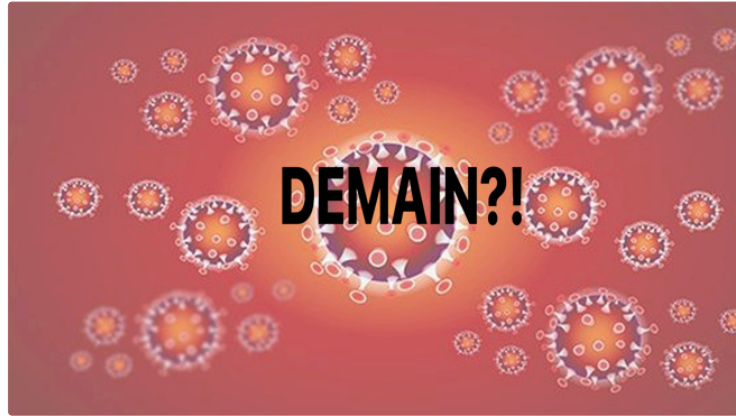


Covid-19 c'est quoi demain ?



Covid-19 c'est quoi demain ?



Vendredi après les annonces du Président de la République et du Premier ministre Xavier Brunetière, préfet du Gers, faisait le point.

Attention nous sommes toujours confinés et l'attestation de déplacement dérogatoire est toujours de mise.

Tous les commerces vont pouvoir réouvrir avec un protocole sanitaire renforcé dès ce samedi. Les activités à domicile vont pouvoir reprendre et les marchés de plein vent se feront sans restriction. On peut sortir pour faire des achats dans **les commerces (exclusivement)**, sans contrainte de distance, même hors département, mais dans le domaine du raisonnable.



La pratique des activités physiques ou promenades, seul ou en famille (limite 6 personnes) est autorisée (y compris sur les routes et parcs ou autres environnements **ouverts au public**) dans un rayon de 20 km et pour un temps maximum de 3 h. La pratique du culte en soumise à la jauge de 30 personnes avec le respect strict des gestes barrières (offices religieux, mariage et obsèques...)

Les efforts ont payé, le rythme de contamination a été divisé par trois mais l'ensemble des gestes barrières est toujours de rigueur (exemple : lavage des mains obligatoires dans chaque commerce...).

Si le taux de contamination est inférieur à 5000 pour 100 000, le 15 décembre sera le jour du déconfinement, avec l'ouverture des cinémas, théâtres..., et la liberté de circuler mais avec un couvre-feu de 21 h à 7 h du matin (exception le 24 et le 31 décembre). En revanche, il faudra attendre le 20 janvier pour l'ouverture des salles de sports et des restaurants.

Jean-Michel Blay directeur départemental de l'ARS



Les efforts payent, on compte 2670 cas positifs sur le département, le **taux d'incidence** (201 en octobre) est passé (du 9 au 15 novembre) de 161 à 81,5 du 17 au 23 novembre. Le **taux de positivité** est de 8,1, il était de 14,5 la semaine dernière. Le taux diminue partout de 50 % et en particulier pour les 30/40 ans qui avaient un taux très élevé.

Au niveau hospitalier, nous avons 36 personnes hospitalisées, 26 à Auch dont 5 en réanimation, 12 en hospitalisation conventionnelle et 9 en soins de suite. Autres chiffres d'hospitalisés : Condom 6, St Blancard 2, Nogaro 2. Au niveau des EHPAD, la situation est maîtrisée. Sur les 36, 3 restent concernés (on est allé jusqu'à 7) : Vic-Fezensac, Nogaro et St Blancard. Les EHPAD sont toujours ouverts aux visites avec les recommandations prévues. Le centre hospitalier a été obligé de procéder à des déprogrammations d'interventions mais les reprogrammations commencent à nouveau.

Jean-Claude Hernandez directeur départemental des finances publiques du Gers, fait le point sur l'aide économique et « le fonds de solidarité ». Le Principe est de couvrir l'intégralité des charges jusqu'à la réouverture. Il a été relevé en octobre à 10.000 € pour les entreprises de moins de 50 salariés. Pour le mois de décembre : toutes les entreprises encore fermées administrativement (bars restaurants-salles de sport, etc.) pourront opter pour une aide forfaitaire mensuelle représentant 20 % du CA du même mois de l'année passée, Le plafond est fixé à 100.000 € (ce plafond pourrait être relevé pour quelques centaines d'entreprises, la réflexion est en cours).



Certains secteurs encore ouverts mais subissant de plein fouet la crise : hôtellerie-tourisme-événementiel-culture auront droit à un dispositif similaire. En conséquence, les entreprises de ces secteurs qui verront leur activité chuter de 50 % par rapport à la normale, pourront prétendre au FDS via l'aide mensuelle de 10.000 € soit via une indemnisation mensuelle représentant 15 % de leur CA de la même période l'an dernier, Si la perte d'activité est de 70 %, l'indemnité passe à 20 % du CA. Les fournisseurs des entreprises de tourisme : commerce de gros, blanchisserie, etc. pourront toujours prétendre à une aide pouvant aller jusqu'à 10.000 € si elles subissent une perte de plus de 50 % du CA et si elles ont moins de 20 salariés.

Le CODEFI

À l'initiative du préfet, un CODEFI (comité départemental d'examen des difficultés financières des entreprises) sectoriel, filières ... sera créé avant le 15 décembre.

Principe : association de tous les acteurs concernés : entreprises, consulaires, services publics et organismes de gestion de la dette sociale, banques, afin de réfléchir aux mesures d'étalement des dettes : bancaires, fiscales, sociales, privées afin de permettre de traverser la crise.

Pour toutes vos questions



Rémi Branet président de la CCI a deux messages :



Les commerçants sont prêts pour la réouverture avec une mise en place du protocole renforcé. Il plaide ensuite pour **le consommateur local**.

Le second message concerne les commerçants. Après l'expérience du premier confinement, on doit les inciter à la digitalisation : internet est là ainsi que les réseaux sociaux, on doit se les approprier.

Ainsi la CCI et la Chambre des Métiers ont créé le site **Achat-gers.com**



Guy Sorbadère président de la CMA 32

Les artisans, coiffeurs, fleuristes sont aussi prêts à la réouverture dans le plus strict respect des gestes barrières. Il conçoit que cela sera plus facile pour ceux qui travaillent sur rendez-vous (coiffeurs...) mais il sait faire confiance à toutes et tous pour éviter une 3e fermeture qui serait catastrophique.



Nadine Canton Darnau, Déléguée départementale à la Vie associative, DDVA Gers, rappelle les instructions déjà énoncées par le préfet du Gers concernant les activités physiques.

Elle précise toutefois que plus de trente mesures d'aides sont proposées. Par exemple 100 000 « **service civique** » seront créés en 2021 pour aider les associations et les collectivités locales. Parmi les autres mesures : la création de poste **FONJEP** qui s'adresse aux 18/30 ans, l'augmentation du **FDVA** à hauteur de 10 millions€, la création d'un « **pass'sport** »(100 millions €) pour aider les clubs à la prise de licences pour les plus fragilisés et un fond d'urgence pour les clubs ou comités en difficultés.



FONJEP fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

FDVA le fonds pour le développement de la vie associative

ARS Agence régionale de santé